

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA PROPRIÉTÉ
DU 510-512, RUE DES NÉNUPHARS À COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE
DU RÉGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

AVIS est donné par la greffière adjointe de la Ville de Coaticook que :

- le 12 juin 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 510-512, rue Roy;
- le 14 juin 2023, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 10 juillet 2023, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 10 juillet 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet;
- le 12 juillet 2023, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 14 août 2023 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 14 août 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait, sous certaines conditions, la résolution finale approuvant le projet pour l'immeuble situé au 510-512, rue des Nénuphars;
- le 13 septembre 2023, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI pour l'immeuble situé au 510-512, rue des Nénuphars, est de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée ;

Le PPCMOI pour l'immeuble du 510-512, rue des Nénuphars est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 13 septembre 2023.

DONNÉ à Coaticook ce 18^e jour du mois de septembre 2023.

La greffière,

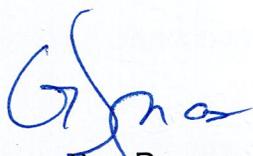

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 18 septembre 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 18 septembre 2023.

Donné à Coaticook, ce 18 septembre 2023.

La greffière,



Geneviève Dupras